



21 Communes se jettent à l'eau pour le 1^{er} programme d'actions commun à l'ensemble du sous-bassin Semois-Chiers

La Commune de Saint-Léger a accueilli le 18 mars dernier, au lac de Conchibois les nombreux partenaires du Contrat de rivière Semois-Chiers pour l'officialisation de la signature et le lancement du nouveau programme triennal du Contrat de rivière.



Un Contrat de rivière Semois-Chiers pour qui ? Pour quoi ? Petit rappel....

Depuis toujours, les cours d'eau des vallées de la Semois, du Ton, de la Vire et de la Messancy constituent une ressource très importante pour tous les habitants. Ils sont utilisés pour l'agriculture, l'industrie, la production d'énergie ou d'eau potable, mais aussi pour les usages domestiques, le tourisme, les loisirs... De plus, les ruisseaux, rivières et zones humides constituent des milieux de vie exceptionnels pour beaucoup de plantes et d'animaux ! Il existe donc de nombreux utilisateurs des cours d'eau ... et leurs points de vue sont parfois très différents !

Afin de gérer au mieux ce patrimoine, il convient donc de rassembler tous les partenaires en vue d'établir un dialogue. Le Contrat de Rivière est un outil qui permet de résoudre des problèmes et trouver des solutions.

Nouveau programme triennal (2011-2013) ...

Plus de 300 actions sont inscrites dans ce nouveau programme, par la septantaine de partenaires du Contrat de rivière Semois-Chiers. Elles concernent des rejets domestiques, des érosions des berges, des entraves, des ouvrages à restaurer, les plantes invasives, le patrimoine naturel et culturel à valoriser, etc ... Le défi pour des rivières propres va dans le bon sens, chaque acteur prenant part directe à un ou plusieurs projets.

Ainsi, la **Commune de Bièvre**, a elle aussi apporté sa pierre à l'édifice... Ci-après quelques exemples d'actions spécifiques à la Commune :

- Ø Sensibilisation des habitants (riverains) : « Droits et devoirs » en matière de gestion des berges et/ou plus spécifiquement à la problématique des dépôts de tontes de pelouse (plantation, tontes de pelouse, remblais...). Maître d'œuvre : Commune (avec l'aide du CR).

- Ø Assainissement des sites de dépôt de déchets relevés dans le cadre de l'inventaire de terrain, sur la partie Semois de la Commune (ex : le long du Rau du Bois : enlèvement de la caravane abandonnée). Maître d'œuvre : Commune (intervention auprès du propriétaire).
- Ø Examiner le raccordement des maisons de certains quartiers à l'égout, rappeler la réglementation aux propriétaires. Maître d'œuvre : Commune.
- Ø Transmettre pour examen les données d'inventaire (rejets) à l'Intercommunale INASEP. Maître d'œuvre : Cell.coord. CR.
- Ø Mise en œuvre du programme d'assainissement. Maître d'œuvre : l'Intercommunale INASEP.
- Ø Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives. Maître d'œuvre : Commune.
 - Ø Mener des chantiers de gestion 'plantes invasives' en bords de cours d'eau ; Maîtres d'œuvre : Gestionnaires de cours d'eau et Commune. Commune pour les cours d'eau de 3^{ème} catégorie et non classés.
 - Ø Participation au projet de « valorisation touristique du massif forestier de la Semois » ; Maître d'œuvre : Commune.
 - Ø Etc ...

En route dès lors, pour 2011-2013, avec des actions pas toujours très visibles pour le grand public, mais bien concrètes. Les petits ruisseaux font les grandes rivières ...

Vous êtes pêcheur, agriculteur, riverain, industriel, naturaliste, ... Vous désirez vous impliquer dans la gestion de nos ressources en eau et nous faire connaître vos observations de terrain (problèmes de terrain) ou vos propositions d'actions ? N'hésitez pas à nous contacter !

Pour nous contacter :

Carine Marchal, Mélanie Tassin et Céline Zintz

Rue de France, 6 à 6730 TINTIGNY

Tél. : 063/388.944

Courriels : cmarchal@semois-chiers.be, mtassin@semois-chiers.be,

et czintz@semois-chiers.be

Sites Internet : www.semois-semoy.org

et www.ton-messancy.be